



Travailler à l'**Autorité nationale des jeux (ANJ)**, l'autorité administrative indépendante qui régule de façon unifiée et cohérente l'ensemble du secteur des jeux d'argent et de hasard (plus de 48 milliards d'euros de mises), c'est rejoindre une équipe à taille humaine (67 collaborateurs), animée par le goût du challenge et du partage, porteuse d'une régulation engagée pour protéger les joueurs, apporter de la valeur aux acteurs économiques du marché français, en monopole ou en concurrence pour tous les types de jeux autorisés (loteries, paris hippiques, paris sportifs, poker) et contribuer à une régulation responsable qui œuvre à faire bouger les lignes de façon positive.

Nous sommes actuellement à la recherche d'un **chargé de prévention du jeu excessif et protection des mineurs** qui, au sein de la direction des marchés, de la conformité et de la protection des joueurs, concevra des outils méthodologiques d'analyse et une cartographie des risques fonction des secteurs d'activité de jeux, instruira les plans d'actions annuels de prévention du jeu excessif ou pathologique et du jeu des mineurs des opérateurs, et participera à l'élaboration d'une offre d'accompagnement à la conformité individualisée et adaptée.

#### **Vos compétences et vos savoirs doivent contribuer à :**

- ✓ Concevoir des outils méthodologiques et une cartographie des risques du secteur des jeux d'argent et de hasard sur la base du cadre de référence « Prévention du jeu excessif ou pathologique et protection des mineurs de l'ANJ », et de l'état des connaissances relatives à l'addiction et au jeu des mineurs ;
- ✓ Participer à l'élaboration d'une grille d'analyse des bilans et plans d'actions annuels « Prévention du jeu excessif ou pathologique et jeu des mineurs » des opérateurs de jeu ;
- ✓ Instruire les plans d'actions annuels « Prévention du jeu excessif ou pathologique et du jeu des mineurs » des opérateurs agréés, des titulaires de droits exclusifs, des casinos/clubs de jeux, et des sociétés de courses ;
- ✓ Construire une offre d'accompagnement diversifiée et adaptée à chaque secteur d'activité à la mise en conformité des opérateurs de jeux d'argent en fonction des bonnes pratiques ou axes de progrès identifiés et des prescriptions formulées dans le cadre de l'exercice d'approbation des plans d'actions ;
- ✓ Participer à l'élaboration d'outils et de référentiels, notamment concernant la mise en œuvre de l'obligation d'identification et d'accompagnement des joueurs excessifs ou pathologiques.

Vous assurez l'interface entre les équipes de l'ANJ et les opérateurs et serez le point de contact auprès des autres services de l'Autorité pour présenter les dossiers. Pour cela, vous vous appuyez sur votre capacité à comprendre, synthétiser et répondre aux enjeux et à dialoguer avec ces différents interlocuteurs.

En fonction des besoins, vous serez appelé à participer à d'autres actions conduites au sein de la direction.

#### **Qui êtes-vous**

- ✓ De formation supérieure (master 2 en sciences humaines et sociales, ingénieur social, IEP...), vous possédez une expérience réussie (2/3 ans) dans des fonctions liées à la conformité ou l'audit.
- ✓ Votre personnalité sera déterminante et fera la différence : vous êtes de nature enthousiaste et dynamique, faites preuve de rigueur, réactivité et proactivité. Vous avez un excellent sens du relationnel et de fortes capacités d'adaptation. Vous êtes force de proposition et disposez d'un bon esprit d'analyse et de synthèse.

#### **Statut et candidature**

- ✓ Agent contractuel de l'Etat en CDD de 3 ans, fonctionnaire titulaire d'une des fonctions publiques détaché sur contrat (CDD). Les agents publics sont soumis aux dispositions réglementaires en matière de déontologie et la réglementation interdit aux agents de l'ANJ d'engager des mises auprès d'opérateurs de jeux d'argent et de détenir des participations au sein de ces derniers.
- ✓ Rémunération selon profil et expérience.
- ✓ Candidature (CV et lettre de motivation) à envoyer (réf : DMCP/CPJE) à : [recrutement@anj.fr](mailto:recrutement@anj.fr) avant le 9 janvier 2022.